

L'ajournement

• (1830)

Avant que soit prise la décision de fermer la compagnie, des efforts importants ont été déployés pour trouver un investisseur qui injecterait des fonds dans celle-ci pour qu'elle continue ses activités et assure la protection de tous les assurés.

Malheureusement, personne n'a fait d'engagement catégorique pour avancer un capital permanent plus important, et la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes, l'organisme équivalent à la SADC, financée par l'industrie, n'a pas participé à un programme d'aide pour faciliter la fusion. La responsabilité première du ministre et du surintendant est de protéger les personnes qui confient leurs fonds aux institutions financières canadiennes.

Le bureau du surintendant des Institutions financières réglemente quelque 175 compagnies d'assurance-vie. Le bureau du surintendant des Institutions financières réglemente de telles compagnies depuis longtemps.

Dans le cas de La Souveraine, compagnie d'assurance-vie, il y avait désaccord au sujet des évaluations de la situation financière faites par le Bureau du surintendant des institutions financières et celles de la compagnie. Après avoir examiné les livres de la compagnie, les acheteurs potentiels n'étaient pas non plus optimistes au sujet de sa situation financière. Il se peut bien que cela explique pourquoi aucun acheteur ne s'est présenté.

L'EMPLOI

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, le 11 février dernier, lorsque nous discutons du projet de loi au sujet de l'assurance-chômage, j'aurais voulu citer avec exactitude un commentaire du député de Laval-Est qui se lit comme suit: «J'en ai dénoncé moi-même et je suis encore en vie. Je suis tanné de payer des impôts et de donner aux pauvres. Je veux que tout le monde soit riche car, si je suis entouré de pauvres, un jour, ils vont me voler ou m'assassiner.»

C'était une citation, comme je l'ai dit tout à l'heure, supposément faite par le député de Laval-Est.

Il y en a une autre, en anglais, qui se lit comme suit:

[Traduction]

«C'est le moyen le plus économique et le plus efficace pour surveiller un système. Les échanges peuvent de-

meurer confidentiels. Vous n'avez pas à vous nommer. Vous signalez simplement quelqu'un au gouvernement.»

Ce jour-là, je voulais très précisément essayer de déterminer si les citations attribuées à ce député étaient exactes, si elles étaient conformes à la façon de penser du ministre et si elles correspondaient à la politique gouvernementale.

Pour une raison quelconque, le Président était d'avis que ces citations ne devraient pas être consignées. Cela m'a contrarié car je les avais tirées de documents publics. Je n'accusais pas le député, je disais simplement que ces paroles lui avaient été attribuées. En fait, le député aurait pu intervenir afin de se dissocier des propos cités, s'ils avaient été erronés.

Dans le débat qui a suivi, le ministre, qui était plutôt mal à l'aise, a tenté de me discréditer en affirmant que j'avais préparé mes questions d'avance et que je ne l'avais pas entendu dire qu'il avait décidé de ne pas établir la ligne 800, souvent appelée la ligne des mouchards.

Dans ma question suivante au ministre, je voulais savoir si, malgré le fait qu'il avait décidé de ne pas établir cette ligne téléphonique 1-800, le gouvernement avait pour politique d'encourager les gens à dénoncer leur prochain.

Vous reconnaîtrez, monsieur le Président, que certaines personnes prendraient cette responsabilité beaucoup plus au sérieux que d'autres. Certains y prendraient même probablement du plaisir. Je n'aime pas l'idée d'encourager les gens à dénoncer les autres, surtout lorsqu'ils ne sont pas tenus de s'identifier.

Il est facile de décrocher le téléphone et de porter n'importe quelle accusation, surtout quand on n'a pas à s'identifier.

[Français]

Vous savez que ce projet de loi a maintenant été adopté par le gouvernement. J'ose espérer qu'il n'y aura aucun encouragement de la part du gouvernement à demander aux citoyens de dénoncer leurs voisins ou les membres de leur famille. Je crois qu'il est inutile et dangereux d'encourager une telle politique, puisqu'on n'a pas besoin de s'identifier et que c'est tellement facile à faire.

[Traduction]

J'attends donc la réponse du secrétaire parlementaire avec une certaine impatience. Je suis heureux d'avoir la